

LA
QUESTION
DU JOUR

Faut-il instaurer des quotas en politique?

Votez par SMS en envoyant **DUO QUOT OUI** ou **DUO QUOT NON** au numéro 363 (FR. 0,30 /SMS) ou sur le site www.arcinfo.ch

Privilégier un système indirect qui ne garantit pas un siège mais qui organise le système électoral de façon à ce qu'il y ait une forte probabilité qu'une minorité soit représentée. KEYSTONE

IDENTITÉ Le politologue tessinois Nenad Stojanovic publie un livre sur les quotas.

Une démocratie suisse où toutes les minorités soient représentées

PROPOS RECUEILLIS PAR
CHRISTIANE IMSAND

Combien de sièges pour les Latins au Conseil fédéral? Combien de sièges pour les femmes au parlement? Le débat sur les quotas est récurrent en Suisse mais il dépasse largement le cadre helvétique. «Nous vivons dans un monde de quotas, affirme le politologue tessinois Nenad Stojanovic. C'est l'aveu d'échec d'une société fondée sur l'égalité des chances». Il s'en explique dans un ouvrage original qui conjugue la forme du dialogue avec l'analyse politique. Interview.

La Suisse parle beaucoup de quotas, mais peut-on dire que c'est un pays de quotas?

En l'an 2000, les électeurs ont massivement rejeté l'initiative populaire qui voulait institutionnaliser les quotas de femmes en politique. En Suisse, on préfère des règles informelles pour inclure les minorités. Voyez le Conseil fédéral. Il n'a jamais été composé de sept Alémaniques, bien qu'il soit élu par une Assemblée fédérale à majorité alémanique. Les francophones ont toujours été représentés.

Ce n'est pas le cas des italo-phones. Un quota pourrait leur assurer un siège...

Il n'y a pas de consensus au Tessin à ce propos. Je crains personnellement qu'un quota entraîne un risque de «belgisation». Ce serait la première fois en Suisse qu'on reconnaîtrait des droits spécifiques à une communauté linguistique sur le plan constitutionnel. Si la Suisse franchissait ce pas, elle ne serait plus une fédération basée sur l'égalité des cantons et des citoyens, mais un pays multi-ethnique dont les parties constitutives sont des communautés linguistiques.

« Je crains personnellement qu'un quota entraîne un risque de belgisation. »

NENAD
STOJANOVIC
POLITOLOGUE
TESSINOIS

On a vu en Belgique que cela ne favorise pas la cohésion nationale.

Oui, car les quotas rigides tendent à figer les identités. La société belge est divisée entre les Flamands et les francophones alors que dans un système plus flexible on peut mettre en valeur plusieurs identités. La langue en est une, mais elle ne recoupe pas forcément l'identité religieuse, culturelle, politique ou de genre. Il n'y a pas de raison de privilégier cet élément de l'identité par rapport aux autres.

On peut aussi voir dans le quota un déni de démocratie. Peut-on encore parler d'élections libres si des sièges sont réservés aux femmes ou à un groupe ethnique?

Je ne parlerais pas de déni de démocratie. Il peut y avoir des contextes où des quotas se justifient pour des raisons pragmatiques, afin d'apaiser ou de stabiliser une région donnée. C'est le cas en Suisse pour les Jurassiens bernois qui ont droit à un siège dans le gouvernement cantonal.

Ce n'est cependant pas une solution optimale car la logique des quotas remet en cause la logique de la démocratie représentative. Si je dois être une femme pour représenter les femmes, Tessinois pour représenter les Tessinois, ou handicapé pour représenter les handicapés, plus personne ne peut me représenter car personne ne partage toutes mes caractéristiques identitaires. Un Tessinois de gauche ne se sentira pas représenté par un Tessinois de la Lega.

Comment se défaire d'un quota une fois qu'il est installé?

C'est presque impossible si son caractère provisoire n'est pas précisé d'emblée. On le constate en Suisse avec la composition du Conseil des Etats qui correspond au contexte du XIXe siècle. L'attribution de deux sièges par canton avait alors permis de donner un certain poids aux cantons catholiques qui avaient perdu la guerre du Sonderbund. Aujourd'hui, le système est figé alors que la situation démographique a considérablement évolué. Uri a le même poids politique que Zurich dont la population est quarante fois plus importante. Ceux qui profitent de ce système ne vont pourtant pas l'abandonner.

N'est-il pas justifié par le respect du fédéralisme?

Le fédéralisme ne contraint pas à donner deux sièges à chaque canton. On pourrait prévoir un système pondéré comme en Allemagne, où le nombre de sièges dans la seconde chambre varie en fonction de la population.

En Suisse, un quota a été remis en cause: il est devenu possible d'avoir plus d'un conseiller fédéral par canton.

C'était une clause qui ne ga-

rantissait pas un siège à une communauté. Pour moi, ce n'était pas véritablement un quota et j'estime qu'elle avait sa raison d'être. Je suis partisan d'une clause régionale selon laquelle il ne pourrait pas y avoir plus de deux conseillers fédéraux pour chacune des sept régions géographiques définies par l'Office fédéral de la statistique. Cette règle éviterait qu'on ait comme aujourd'hui quatre conseillers fédéraux de l'espace Mittelland.

Cela suffit-il pour intégrer les minorités?

A cet égard, je privilégie un système indirect qui ne garantit pas un siège mais organise le système électoral de façon à ce qu'il y ait une forte probabilité qu'une minorité soit représentée. C'est ce que fait le Valais. Chacune des trois régions a droit à un siège au Conseil d'Etat, mais il n'est nulle part spécifié que le siège est réservé à un Alémanique ou à un Romand. Pour les femmes, on peut prévoir des quotas sur les listes électorales plutôt que des sièges réservés au Parlement. Ce type de formule maintient la liberté de choix des électeurs. Ce n'est pas l'Etat qui détermine leur identité. ○



INFO+
A lire: Nenad Stojanovic, «Dialogue sur les quotas. Penser la représentation dans une démocratie multiculturelle», éd. Les Presses de Sciences Po, 374 pages.

BERNE

Visite du président finlandais

Accompagné de son épouse Jenni Haukio, le président finlandais Sauli Niinistö a été reçu dans l'après-midi sur la Place fédérale par le Conseil fédéral in corpore. Il a appelé la Finlande et la Suisse à resserrer leurs liens pour mieux relever les challenges futurs, notamment dans les domaines de la recherche et de l'innovation.

Dans leurs discours, les présidents des deux pays ont rappelé les liens historiques unissant la Finlande et la Suisse. Tous deux ont souligné que la Suisse avait été l'un des premiers pays à reconnaître, en janvier 1918, l'indépendance de la Finlande, proclamée un mois plus tôt.



Le président finlandais, Sauli Niinistö s'exprime pendant la conférence de presse à Berne. KEYSTONE

Un partenariat renforcé

Le président de la Confédération a mis l'accent sur la neutralité, valeur selon lui partagée par les deux pays: «Nous ne sommes pas membres d'une alliance mili-

taire, nous sommes neutres en politique, nous sommes différents, particuliers, et c'est pour cela que nous sommes crédibles», a-t-il déclaré, qualifiant la Suisse et la Finlande de «républiques sœurs». ○ **ATS**

CONSEIL DES ETATS

Le front favorable au durcissement de la loi sur l'alcool semble vaciller

Le front favorable à un durcissement de la loi sur l'alcool semble vaciller au Conseil des Etats. La commission préparatoire propose certes au plénum de maintenir l'interdiction de vendre de l'alcool durant la nuit. Mais la décision n'est tombée que par 6 voix contre 5 et une abstention. Exit aussi le prix minimum pour l'alcool. ○ **ATS**

PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

Une commission du National veut modifier la loi après plusieurs arrêts de tribunal

La commission de l'énergie du Conseil national veut améliorer le système de facturation des coûts de transport du courant. A l'unanimité, elle a élaboré une initiative parlementaire visant à modifier la loi sur l'approvisionnement en électricité, après plusieurs arrêts de tribunal. ○ **ATS**

TESSIN

L'affaire d'un propriétaire de bordel prend une dimension politique

Un propriétaire de bordel tessinois est soupçonné d'avoir fait pression sur un ministre pour que l'Etat légalise son établissement. Il lui a, pour ce faire, adressé une vidéo compromettante qui montre un fonctionnaire fréquentant son sex-club. Le propriétaire du club est en détention depuis le 10 octobre. ○ **ATS**

PUBLICITÉ

Votation du 24 novembre 2013

L'initiative 1:12 fragilise l'AVS et les collectivités

Pascal Broulis, Conseiller d'Etat (VD)

L'initiative 1:12 aurait un impact négatif sur l'AVS et le fisc. Comment est-ce possible?

En Suisse, le système fiscal et social est très solidaire dans son financement. Les cotisations AVS sont prélevées sur la totalité du salaire, alors que les rentes sont limitées. Et la progressivité de l'impôt a pour effet que les personnes à hauts revenus sont taxées plus fortement, en proportion, que les autres.

Or l'initiative vise à réduire les hauts salaires. Dans l'hypothèse d'une limitation à 500'000 francs, l'AVS pourrait perdre des centaines de millions, et jusqu'à 1,5 milliard de francs par an, selon

une étude universitaire. C'est l'équivalent de dizaines de milliers de rentes.

L'initiative réduit-elle aussi les recettes fiscales?

Oui, pour les mêmes raisons. Si l'initiative est acceptée, la Confédération et les cantons perdront des sommes importantes. C'est un grave problème, car il faudra procéder à des économies ou augmenter les impôts.

Est-ce que l'on ne peut pas le diable sur la muraille?

Non, dans tous les scénarios, l'initiative a des effets négatifs pour les cantons, la Confédération et l'AVS, ou les trois à la fois.